

Aides financières / soutien financier - Du 12/01/2024 au 02/11/2024 - Éditeurs

Aide pour la numérisation rétrospective de revues

Soutien à la numérisation des revues

La subvention pour la numérisation rétrospective de revues a pour objet de soutenir la numérisation rétrospective de revues imprimées, dans l'optique d'une mise en ligne à titre payant sur un portail ou un site individuel. Dans le cas d'un modèle économique semi-payant (gratuité en deçà d'une barrière mobile), l'aide est limitée à dix ans (années N-12 à N-2).

Montant susceptible d'être accordé

500 € minimum.

Le montant de l'aide est calculé à partir d'une assiette de coûts éligibles.

[Plus d'informations sur le site du CNL](#)

Modalités

Éligibilité

Sont éligibles les personnes morales qui remplissent les conditions cumulatives suivantes :

- Être une structure qui édite en français ou dans une des langues de France une revue diffusée à titre payant sur l'ensemble du territoire français, quels que soient sa forme juridique et son lieu de publication ;
- Avoir au moins cinq ans d'activité (i.e. quatre exercices comptables complets) ;
- Publier au moins un numéro de la revue faisant l'objet de la demande par an ;
- Destiner la revue faisant l'objet de la demande à un lectorat non composé exclusivement de spécialistes (exclusion des revues destinées à un lectorat strictement universitaire et/ou composées majoritairement ou exclusivement d'actes de colloques ou de journées d'études) ;
- Proposer dans la revue faisant l'objet de la demande un contenu relevant d'un ou plusieurs domaines littéraires soutenus par le CNL ;
- Ne pas faire l'objet d'une procédure collective ;
- Ne pas relever de l'édition publique.

Les collections numérisées dans une perspective patrimoniale et diffusées à titre gratuit ne sont pas éligibles à un soutien par le biais de ce dispositif. Les journaux, magazines et tout autre type de publication s'apparentant par son format, son contenu (articles courts, essentiellement informatifs et liés à l'actualité, part des illustrations supérieure à 50 % par rapport au texte, etc.) et ses modes de diffusion (exclusivement ou majoritairement via les canaux de diffusion de la presse) aux types de périodiques précités ne sont pas éligibles à un soutien par le biais de ce dispositif.

La subvention pour la numérisation rétrospective des revues peut être cumulée avec une subvention annuelle aux revues du CNL.

La numérisation ne doit pas avoir été engagée avant l'examen du dossier en commission.

Afin de développer l'édition adaptée, des dérogations aux conditions d'éligibilité peuvent être accordées pour certaines revues relevant des domaines littéraires soutenus par le CNL.

Dépôt des dossiers

Le dépôt de demande auprès du CNL se fait exclusivement en ligne sur le [Portail numérique des demandes d'aides](#), aux dates limites de dépôt des dossiers indiquées ci-dessous :

- Du 12 janvier au 22 février pour la session de mai/juin 2024 ;
- Du 2 mai au 12 juin pour la session de septembre/octobre 2024 ;
- Du 22 septembre au 2 novembre pour la session de janvier/février 2025.

Le demandeur doit fournir au CNL les [différents éléments mentionnés](#), ainsi que toute pièce jugée utile par le CNL.

Respecter les délais de carence à la date de dépôt de la demande :

1 an révolu après l'obtention d'une autre aide publique dédiée majoritairement à l'écriture supérieure à 2 000 € ;
3 ans révolus après l'obtention d'une bourse de découverte, de création, de résidence, de traduction ou une bourse Cioran du CNL ;
5 ans révolus après l'obtention d'une bourse d'année sabbatique du CNL.

Pour déposer votre demande, vous devez avoir créé votre compte personnel sur le Portail numérique des demandes d'aides au plus tard 3 jours ouvrés avant la date limite de dépôt des dossiers.

Passé ce délai, votre demande de création de compte ne sera pas traitée et vous ne pourrez donc pas déposer de demande pour la session envisagée.

Précisions complémentaires

Contacts

Pour toute question, vous pouvez contacter :

Laurence PISICCHIO, Instructrice - Bande dessinée : laurence.pisicchio@centrenationaldulivre.fr - 01.49.54.68 ;
Sandrine PUGLIESI, Instructrice - Poésie : sandrine.pugliesi@centrenationaldulivre.fr - 01.49.54.68.13 ;
Laurence TORZO, Instructrice - Roman : laurence.torzo@centrenationaldulivre.fr - 01.49.54.68.50 ;
Aneta BASSA, Instructrice - Roman : aneta.bassa@centrenationaldulivre.fr - 01.49.54.68.75 ;
Chantal LENY, Instructrice - Arts : chantal.leny@centrenationaldulivre.fr - 01.49.54.68.26 ;
Derya KALE / Marie AYRAL, Instructrices - Littératures étrangères : marie.ayral@centrenationaldulivre.fr - 01.49.54.68.29 ;
Sophie ROMAIN, Instructrice - Littératures étrangères : sophie.romain@centrenationaldulivre.fr - 01.49.54.68.33 ;
Jean-Pierre CESCOSSE, Instructeur - Littérature classique et critique littéraire, littérature scientifique et technique : jean-pierre.cescosse@centrenationaldulivre.fr - 01.49.54.68.17 ;
Kathleen FERET, Instructrice - Littérature jeunesse : kathleen.feret@centrenationaldulivre.fr - 01.49.54.68.88 ;
Marie Laetitia DUCHIRON, Instructrice - Philosophie, psychanalyse, sciences des religions, bourse Cioran : marie-laetitia.duchiron@centrenationaldulivre.fr - 01.49.54.68.93 ;
Florent COLL, Instructeur - Théâtre et résidences d'auteurs : florent.coll@centrenationaldulivre.fr - 01.49.54.68.71 ;
Gaelle LACORTIGLIA, Instructrice - Histoire Sciences humaines et sociales : gaelle.lacortiglia@centrenationaldulivre.fr - 01.49.54.68.48 ;
Eliane de THOISY, Instructrice - Histoire, sciences humaines et sociales : eliane.dethoisy@centrenationaldulivre.fr - 01.49.54.68.37.

CENTRE NATIONAL DU LIVRE

53 rue de Verneuil, 75007 Paris
<https://centrenationaldulivre.fr/>
[01.49.54.68.68](tel:0149546868)